

COMMUNIQUÉ APL # 08



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

2022-01-12



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491

Courriel : z27_lignery@aplcsq.net

Télécopieur : (450) 659-8743

Site web : www.lignery.ca

DESJARDINS ASSURANCES – LA SUITE

Desjardins Assurances – Police 8752

Régimes complémentaires d'assurance de L'APL

Dans un premier temps, nous tenons à vous remercier pour votre très grande participation à la campagne de réadhésion s'étant déroulée du 22 novembre au 6 décembre 2021. Pour plusieurs, ce fut l'occasion de mettre à jour le dossier d'assurance et de revoir les protections souhaitées.

Voici, sous la forme de questions et de réponses, quelques précisions quant à la mise en place des nouvelles protections au 1^{er} janvier 2022.

Questions ? Réponses !

Qu'arrive-t-il si je n'ai pas complété le formulaire de réadhésion?	→	Tel que mentionné dans le communiqué #5 , toutes les personnes qui ne se sont pas prévalu de leur droit en complétant un formulaire de réadhésion au cours de la campagne de réadhésion se sont fait octroyer, par équivalence, les protections qu'elles avaient avant le 1 ^{er} janvier 2022.
À quel moment le traitement des données recueillies lors de la campagne de réadhésion se fera-t-il par <u>Desjardins</u> ?	→	Desjardins Assurances a été en mesure de traiter promptement les 2000 certificats d'assurance des membres de L'APL. Chacun des dossiers contient les protections choisies pendant la campagne de réadhésion (sous réserve des preuves d'assurabilité exigées dans certains cas notamment pour l'assurance-vie supplémentaire). Les modifications apportées sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.
À quel moment le <u>Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS)</u> commencera-t-il le prélèvement des primes d'assurance en fonction des modifications demandées au 1 ^{er} janvier 2022?	→	L'ajustement des primes se fait habituellement lors de la première période de paie complète de janvier (Cette année, cette période de paie aurait été le 20 janvier 2022). Cette année, à cause de l'importance de la campagne de réadhésion, un délai sera nécessaire pour que le CSS puisse ajuster les primes prélevées. Ainsi, l'ajustement de la prime apparaîtra sur la paie du 17 février ou celle du 3 mars 2022. La prime d'assurance ajustée sera alors rétroactive à la paie du 20 janvier 2022.
Comment puis-je m'assurer que les modifications ont bien été apportées à mon dossier ? Dois-je attendre d'obtenir mon attestation papier pour savoir si mon formulaire de réadhésion a bien été traité ?	→	La façon la plus rapide et la plus simple d'obtenir cette confirmation sans avoir à attendre votre attestation d'assurance (version papier) est d'accéder à votre dossier « en ligne » sur le site sécurisé de Desjardins Assurances destiné aux adhérents : https://www.desjardinsassurancevie.com/fr/assurance-collective-adherents# <i>Si c'est votre première visite sur le site sécurisé de l'adhérent, vous trouverez la démarche pour y accéder au verso de ce communiqué.</i>
Dois-je attendre la confirmation de <u>Desjardins Assurances</u> avant de bénéficier des modifications apportées à mes protections en assurance accident-maladie (option de base, option modérée ou option enrichie) et en soins dentaires?	→	NON. Tel que mentionné dans la réponse précédente, vous pouvez consulter votre dossier « en ligne » sur le site sécurisé de Desjardins Assurances [https://www.desjardinsassurancevie.com/fr/assurance-collective-adherents#] pour confirmer les protections dont vous bénéficiez puis, le cas échéant, faire une réclamation des frais encourus depuis le 1 ^{er} janvier 2022 selon les protections inscrites à votre dossier.
L'assurance soins dentaires sera-t-elle en vigueur au 1 ^{er} janvier 2022?	→	OUI. Compte tenu que plus de 250 personnes ont adhéré à cette protection lors de la campagne de réadhésion, l'assurance soins dentaires est en vigueur depuis 1 ^{er} janvier 2022. Les personnes qui ont

		adhéré à cette garantie peuvent se prévaloir de cette protection dès maintenant.
Où puis-je consulter la documentation du régime complémentaire de L'APL?	→	<p>La documentation concernant le régime d'assurance de L'APL est disponible sur le site de L'APL → www.lignery.ca [Convention et droits / Assurances / Desjardins Assurances]</p> <p>Vous y trouverez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le sommaire des garanties; • la tarification au 1^{er} janvier 2022; • un calculateur; • des communiqués en lien avec les assurances; • différents dépliants : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Voyage assistance</i> ○ <i>Assurance annulation de voyage</i> ○ <i>Service en ligne-une façon simple de gagner du temps</i> : explique les avantages du site sécurisé destiné aux adhérents et la façon de s'y inscrire ○ <i>Faire une réclamation c'est facile !</i> : décrit les étapes à suivre pour s'inscrire au dépôt direct et 4 façons simples et rapides de faire des réclamations

Site sécurisé de l'adhérent

SITE SÉCURISÉ DE L'ADHÉRENT – QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les services en ligne vous permettent d'accéder à votre dossier d'assurance *Desjardins* quand vous le souhaitez. Profitez aussi de plusieurs fonctionnalités pratiques pour économiser du temps.

Site sécurisé destiné aux adhérents :

- Faites vos réclamations en ligne pour la plupart des soins de santé;
- Consultez l'historique des réclamations;
- Gérez vos personnes à charge;
- Adhérez au dépôt direct;
- Accédez à vos bordereaux explicatifs;
- Obtenez vos rapports des réclamations aux fins de l'impôt;
- Imprimez votre carte de paiement;
- Etc.

C'EST VOTRE PREMIÈRE VISITE ? INSCRIVEZ-VOUS !

Pour **vous inscrire** au site sécurisé en ligne :

- Accédez au site <https://www.desjardinsassurancevie.com/fr/> et sélectionner **Se connecter**
- Sélectionnez **Assurance collective (sous Particuliers)**
- Cliquez sur **inscrivez-vous maintenant** :
 - Entrez votre numéro de contrat : **8752**
 - Entrez votre numéro de certificat de **9 chiffres** (le # de certificat correspond à votre matricule)
 - Entrez vos **informations personnelles obligatoires**
 - Cochez **NON** et créez votre *code d'utilisateur* (entre 5 et 15 caractères) ainsi que votre *mot de passe*
 - Cliquez sur **Soumettre ->**

VOUS VENEZ DE VOUS INSCRIRE OU VOUS ÉTIEZ DÉJÀ INSCRITE OU INSCRIT, CONNECTEZ-VOUS !

Pour **vous connecter** au site sécurisé *Desjardins* en ligne :

- Accédez au site <https://www.desjardinsassurancevie.com/fr/> et sélectionner **Se connecter**
- Sélectionnez **Assurance collective (sous Particuliers)**
- **Inscrivez** le *code d'utilisateur* ainsi que le *mot de passe* que vous venez de créer (ou ceux que vous avez créés par le passé; ils sont toujours en vigueur).
- Cliquez sur **Confirmer ->**

Vous éprouvez des difficultés à vous inscrire ou à vous connecter ?

- Consultez Le dépliant « **Services en ligne – une façon simple de gagner du temps** » sur le site de L'APL (www.lignery.ca) [[Conventions et droits -> Assurances -> Desjardins Assurance](#)]
- **N.B** Vous pouvez consulter le dépliant : « **Faire une réclamation c'est facile !** » sur le site de L'APL (www.lignery.ca) [[Conventions et droits -> Assurances -> Desjardins Assurances](#)]